

PAUL JANSSENS  
LUC DUERLOO

ARMORIAL  
DE LA  
A · E  
NOBLESSE  
DU XV<sup>e</sup> AU  
XX<sup>e</sup> SIECLE  
BELGE

INTRODUIT PAR

Andrée Scufflaire  
PRÉSIDENT DU CONSEIL HERALDIQUE  
DU ROYAUME DE BELGIQUE

Baron Charles Papeians de Morchoven  
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DE LA NOBLESSE  
DU ROYAUME DE BELGIQUE

Michel Pastoureau  
DIRECTEUR D'ETUDES A L'ECOLE PRATIQUE  
DES HAUTES ETUDES (SORBONNE)

 **Crédit Communal**

1992

## EYLL (van)

**Bibl.** : GOETHALS, *Dictionnaire* : 4 (1852) 980-988; WITTERT, *Nederlandsche adel* (1913) 804-806; ANB (1871) 88-96 & 383, (1931-1932) 1, 165-189, (1933) II, 122-124; de l'ESCAILLE, *La seigneurie de Baarlo* (1896-1897); van HAEGENDOREN et ROUHART-CHABOT, *Inventaire manuscrit van Eyll* (s.d.); van HAEGENDOREN, *Fonds van Eyll* (s.d.); EPN (1988) 169-183.



Sources :  
HHSA RR/LI 2, 234  
& AVA AA/RK.

Vienne, 11 mai 1662. L'empereur Léopold I<sup>er</sup>.

Confirmation motu proprio de noblesse avec concession de quatre quartiers nobles pour Alard-Laurent van Eyll, seigneur de Jeneretz, chanoine de la collégiale Saint-Servais de Maestricht, et concession du titre (personnel) de chevalier du Saint Empire, avec confirmation de noblesse et concession de quatre quartiers nobles pour son frère Laurent-Guillaume.

**Armes** : « Scutum videlicet caeruleum seu azureum, liliū simplex croceum seu aureum repraesentans. | Scuto inijitatur galea aperta seu clatrata, tornearia vulgo dicta, diademate aureo superimposito, phalerisque seu laciniis ab utroque latere tam dextro quam sinistro caeruleis et croceis mixtū circumfusis, molliterque defluentibus ornata, e cuius cono cervus item caeruleus aureis cornibus insignis medius prosiliat. Insuper armorum haec insignia ex munificentia Nostra Caesarea bini armorum custodes, leones crocei, cauda duplici in dorsum reflexa, posterioribus dumtaxat pedibus innixi, anterioribus scutum fulciant. »



Sources :  
A.R. n° 95/G4 &  
A.R. 20.04 1819 n° 2.

Laeken, 13 septembre 1817. Le roi Guillaume I<sup>er</sup>.

Nomination de Guillaume-Alard-Laurent-Nicolas van Eyll de Doyon avec le titre de baron au Corps équestre de la province de Namur. Cet arrêté a été annulé.

**Armes** : ni description, ni dessin.



Sources :  
A.R. n° 132 &  
HRvA Arn.F/6.

1  
La Haye, 5 mars 1816. Le roi Guillaume I<sup>er</sup>.

Nomination de Charles-Alexandre-Guillaume-Joseph van Eyll de Doyon au Corps équestre du Luxembourg (fils du précédent). Son admission dans la noblesse fut certifiée par un 'acte de preuve'.

**Armes** : non décrites.



Sources :  
AE D.4. 399 &  
M.4. 101.

Bruxelles, 28 avril 1871. Le roi Léopold II.

Concession du titre de baron, transmissible à tous les descendants du nom, pour Guillaume-Jules van Eyll, propriétaire (fils du précédent).

**Armes** : « d'azur, à la fleur de l[i]js d'or. | L'écu timbré de la couronne de baron, sommé d'un heaume d'argent, couronné, grillé, colleté [et] liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux lambrequins d'or et d'azur. Cimier : un cerf naissant d'azur, ramé d'or. Supports : deux lions d'or, la queue fourchue et passée en sautoir, armés et lampassés de gueules. »



Sources :  
dH. 34.

2-4

Arrêté royal, 28 mars 1921. Le roi Albert I<sup>er</sup>.

Admission dans la noblesse du Royaume de Guillaume van Eyll, ainsi que de son frère Victor et de sa sœur Irma, épouse du chevalier de Maurissens. Le diplôme n'ayant pas été levé, cet arrêté est resté sans effet.

Armes : ni description, ni dessin.



Sources :  
AE D. 11. 448.

3

Bruxelles, 19 juillet 1922. Le roi Albert I<sup>er</sup>.

Admission dans la noblesse du Royaume de Guillaume Alard-Adolphe Joseph van Eyll (l'un des précités), capitaine-commandant de réserve de cavalerie, etc., et concession au même du titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

Armes : « d'azur, à la fleur de lis d'or. | L'écu surmonté d'une couronne de baron pour le titulaire et sommé pour [les] autres descendants d'un heaume d'argent, couronné, grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux lambrequins d'or et d'azur, l'écu supporté par deux lions d'or, armés et lampassés de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir. Cimier : un cerf naissant d'azur, ramé d'or. »



Sources :  
AE D. 11. 455.

4

Bruxelles, 19 juillet 1922. Le roi Albert I<sup>er</sup>.

Admission de Victor-Joseph Alard van Eyll (frère du précédent) dans la noblesse du Royaume et concession au même du titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture.

Armes : description identique à celle des lettres patentes précédentes.